

Dates d'informations collectives :Jeudi 25/04/2024 à 14h00 **ou**

Lundi 29/04/2024 à 14h00

Dates de réalisation : SAS Accueil : 02/05/24 au 07/05/24 +

Parcours : du 13/05/24 AU 18/10/24

Durées (centre/Ets) : 18 semaines (10 semaines centre +
8 semaines en entreprise, alternance centre/entreprise en
juin/sept/oct + 4 semaines complètes en juillet)*congés du 05/08 au 04/09/ 2024*Objectifs et suites du parcours :Accéder à un Emploi en alternance ou à une formation
qualifianteMétiers Visés / Diplômes, titre Pro visés :

Animateur d'activités et de vie quotidienne / CPJEPS

Animateur (social, LTP, sport) / BPJEPS

Animateur Loisir Tourisme / Titre pro ALT

Partenaire : COM'TECH (membre CFA ARFA)

Adresse du lieu d'information collective : LASER 41 rue des Rigoles 75020 Paris

Métro : ligne 11 (arrêt Jourdain) ou Bus 26 - (arrêt Ermitage)

Se présenter avec un CV correspondant à son projet professionnelPré-requis :

Avoir un niveau 3 ou infra 3

Avoir entre 16 et 29 ans

Être inscrit en mission locale, à France
TravailÊtre inscrit ou avoir été inscrit en E2C,
en PEE ...Avoir un projet validé par une
expérience professionnelle, un stage,
ou bénévolat et une appétence
particulière pour l'animationSouhaiter s'engager à l'issue du PS sur
un contrat en alternance
(apprentissage), ou une formation
qualifianteContenus du parcours :Présentation du secteur, des métiers, des
diplômes et des contratsConsolidation du projet, Plateaux
techniques, mises en situation pratiqueImmersion en entreprise (*alternance
centre/entreprise : juin / sept / octobre
2 jours/semaine, entreprise + 4 semaines
complètes en juillet*)Communication professionnelle, « savoirs
être »/posture, remise à niveau en lien avec
le secteur

Passage du PSC1 ou SST

Réalisation d'un dossier métier,
accompagnement à la constitution du
dossier d'inscription pour le CFAContacts : Christine MURIS : [01.40.33.66.20](tel:01.40.33.66.20) / cmuris@laserformation.org

N° de session KAIROS : SE_XXXXXX

Critères à vérifier par l'orienteur :

- Stagiaires de niveau III et infra III (Nouvelle nomenclature), inscrits en mission locale ou en Parcours Entrée dans l'Emploi ou sortis d'un PEE et inscrit à France Travail ou Public D.E (+ de 25 ans) ou Public bénéficiaire du RSA inscrits à France Travail ;
- En capacité de suivre une formation de 35 h en tant que stagiaire de la formation professionnelle ;
- Situation administrative vérifiée au regard du statut de stagiaire de la formation professionnelle, inscrit à France Travail ;
- Le candidat formule les spécificités et les exigences du métier visé, est prêt à faire évoluer ses habitudes personnelles pour adopter une posture professionnelle et s'adapter aux contraintes d'un métier, présentant de façon claire et argumentée son projet – réaliste et réalisable ;
- le projet est validé par une expérience professionnelle, un stage, une expérience ... (fournir le bilan final et les évaluations liées à la carte de compétences si un parcours antérieur a été fait en PEE) ou un plateau technique.

→ Identification des compétences pour compléter la validation du projet, à partir du référentiel régional d'insertion professionnelle « carte de compétences »

- **Axe 5 « construire son projet professionnel » - cercle 4 en cours « détermine la/les étape(s) de mise en œuvre de son projet professionnel » :**

Choisit en justifiant sa voie d'accès à l'emploi (via une formation en alternance)

Rend compte oralement d'un engagement précis pour son projet (accès à un emploi, à une formation d'accès à la qualification ou qualifiante).

- **Axe 3 « s'identifier à un ou des métiers » - cercle 3 validé « se positionne dans le monde du travail et/ou de la formation en intégrant les contraintes et les réalités » :**

Adopte une posture d'apprentissage ;

Respecte les attendus du poste pour un métier visé ;

Formule les spécificités et les exigences du poste pour un métier visé.

- Référent du candidat : Nom et prénom du candidat :

- Structure orientant : Date de l'info coll choisie : **Jeudi 25 / 04 / 2024 à 14h00**

Lundi 29 / 04 / 2024 à 14h00